Avortement et délit d'entrave.

Article rédigé par Samuel Martin, le 15 décembre 2016

[Source : Présent]

Interview de Marion Maréchal-Le Pen.

Malgré soixante-seize amendements déposés par des députés FN, Ligue du Sud et LR – et en l'absence de François Fillon qui n'était pas dans l'Hémicycle –, le « délit d'entrave » a été voté par l'Assemblée jeudi soir (voir nos éditions de vendredi et samedi). Deux ans de prison et 30 000 euros d'amende, voilà ce qu'il en coûtera d'informer sur l'avortement. Une loi contre laquelle s'est battue Marion Maréchal-Le Pen qui nous en explique les tenants et les aboutissants.

- Pourquoi, selon vous, les partisans de l'avortement ne veulent-ils pas que les femmes soient informées avant de prendre une décision aussi lourde ?
- La gauche aujourd'hui n'a plus aucune consistance idéologique, son camp est divisé et son électorat traditionnel a fondu comme neige au soleil, elle a donc besoin de réactiver de vieux combats dépassés qui ont fait les grandes heures de son hégémonie culturelle pour se rassurer et se réunir. Le combat en faveur de l'avortement est certainement l'un des plus symboliques. Il faut donc le faire durer à l'envie en allant toujours plus loin : droit fondamental, remboursement intégral de tous les actes liés à l'IVG (aujourd'hui l'échographie d'une femme qui avorte est mieux remboursée que l'échographie d'une femme qui souhaite garder son enfant), suppression du délai de réflexion et maintenant création d'un délit d'opinion pour tous ceux qui, par tous moyens (pas seulement numériques), chercheraient à proposer une alternative aux femmes qui hésitent. Les gens de gauche se donnent ainsi l'impression de résister face à une menace réactionnaire et conservatrice. Les pauvres, j'ai envie de vous dire, et pauvre de nous face à une telle bêtise.
- Les sites d'information sur l'IVG sont accusés de « désinformation » par Laurence Rossignol. Que vous inspire cette inversion des réalités ?
- C'était en effet l'argument avancé pour soi-disant protéger les femmes de la « pression » de ces sites qui les orienteraient dans une mauvaise direction avec de « fausses informations ». Aujourd'hui cette pression n'existe pas, en réalité le gouvernement cherche à tuer toute alternative à sa propagande officielle clairement en faveur d'une banalisation de l'avortement. J'en veux pour preuve la vidéo du médecin sur le site du gouvernement qui explique qu'il n'y a aucune séquelle physique et psychique suite à un avortement alors que le corps médical est divisé sur le sujet. Même Simone Veil s'accordait à dire que les effets psychiques n'étaient pas nuls. Avec le texte, ce sera donc au juge de trancher entre les informations justes ou fausses sur le plan médical. C'est une aberration et une censure totale de la liberté d'expression.
- Vous pensez que ce « délit d'entrave » est une infantilisation des femmes ; n'est-ce pas aussi et surtout une

avancée totalitaire de la culture de mort ?

— Il s'agit clairement d'une trahison totale de l'esprit du texte de Simone Veil. La légalisation devait être
une loi d'exception et non un droit, un acte de dernier recours posé dans un cadre de détresse et dont le
gouvernement devait tout faire pour dissuader la femme. Aujourd'hui le simple fait de vouloir dissuader la
femme d'avorter est perçu comme une atteinte à ce droit et l'enfant n'est considéré comme existant que dans
le cadre d'un projet parental. Cette dérive est terrifiante alors que 200 000 avortements sont pratiqués chaque
année et que 10 % des lycéennes d'Ile-de-France ont déjà avorté en dépit d'un accès facilité à la
contraception.

- Comme vous, des députés LR ont lutté contre cette proposition de loi, mais d'autres députés LR ont voté pour. Sur ces questions de la défense de la vie, quelles réponses apportera le programme présidentiel de Marine Le Pen, alors que François Fillon apparaît comme « le candidat de la Manif pour tous » ?
- Plutôt que de mettre en place des objectifs, des quotas d'IVG dans les établissements de santé, il faudra soutenir financièrement les structures qui proposent d'accompagner les femmes isolées et hésitantes. Il faudra revenir sur le remboursement intégral et illimité de l'avortement car les femmes sont des êtres responsables qui doivent être traités comme tels. Il faudra mettre en place l'adoption prénatale et restaurer le délai de réflexion pour éviter les décisions précipitées dans un moment de panique pour acter que l'avortement n'est et ne sera jamais un acte anodin. Enfin il faut absolument dégager des solutions financières pour une politique familiale digne de ce nom, en particulier pour les mères isolées, alors qu'aujourd'hui 47 % des femmes avortent pour des raisons économiques.

Propos recueillis par Samuel Martin